

L'ensemble des conditions particulières déclinées ci-après sont rattachées aux conditions Générales d'Abonnement en vigueur et aux conditions spécifiques des forfaits compatibles et consultables dans le Guide des Offres édité par VINI ou directement sur le site internet www.vini.pf. Les Conditions Générales non contraires aux présentes demeurent pleinement applicables. La souscription aux offres ci-après vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Particulières.

Les tarifs applicables aux forfaits ci-dessous ainsi que leurs modalités d'application sont consultables dans la Grille Tarifaire établie par VINI ou directement sur le site www.vini.pf. Certaines options peuvent ne pas être compatibles avec les différentes gammes de forfaits proposées par VINI et sont détaillées dans les Conditions Spécifiques aux Options et Services consultables sur le site internet www.vini.pf, ou disponibles sur simple demande dans les boutiques du réseau VINI.

Si un client est déjà abonné à une ou plusieurs options et qu'il souhaite migrer vers un autre forfait, les options compatibles seront automatiquement conservées. A l'inverse, l'ensemble des options avec lesquelles il ne sera pas compatible, seront automatiquement résiliées lors du changement de forfait. Toute option activée sur un précédent forfait et n'étant plus commercialisée par VINI ne pourra être conservée dans le cadre d'un changement de forfait.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables en Polynésie française et relatives à la protection du consommateur en matière de démarchage à domicile, un client sollicité par téléphone et ayant souscrit une offre entraînant son réengagement, a la possibilité d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de sept (7) jours à Tahiti et dans les trente (30) jours pour les autres îles du pays (jours fériés compris) à compter de la souscription à ladite proposition d'offre. Dans cette hypothèse seul le montant de l'abonnement souscrit sera remboursé au prorata, les éventuelles consommations en supplémentaires restent dues

L'ensemble de ces conditions sont applicables pour tout nouveau Contrat d'Abonnement à compter du 01/02/2017

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA GAMME VINI-PREMIUM +

Article 1 - DESCRIPTION

La gamme VINI-Premium+ contient un choix de forfaits comprenant chacun un crédit principal de communications, un crédit supplémentaire de communications, une gratuité sur les appels soirs et week-ends, un crédit SMS offert, une gratuité sur les SMS vers les mobiles du réseau VINI, un crédit DATA offert, un crédit reporté dans les conditions visées à l'article 2.5 des présentes Conditions Particulières à la gamme VINI-Premium+.

L'Abonné peut communiquer au-delà des crédits de communications alloués à un coût fixé dans la Grille Tarifaire établie par VINI.

Article 2 – FONCTIONNEMENT DES CREDITS

2.1. Crédit principal

Le crédit principal est un volume de communications attribué mensuellement et automatiquement à l'Abonné en fonction du forfait choisi.

A l'activation du forfait VINI-Premium+, le crédit principal est attribué au prorata des jours restant jusqu'à l'édition de la prochaine facture.

Sont décrétementés du crédit principal les appels voix locaux sortants, les appels voix internationaux sortants, les appels voix entrants et sortants depuis l'étranger.

En cas d'épuisement de ce crédit principal, toute communication supplémentaire est facturée en hors forfait au tarif figurant dans la Grille Tarifaire. Les appels voix vers les numéros spéciaux sont facturés en hors-forfait au tarif figurant dans la Grille Tarifaire.

2.2. Crédit supplémentaire de communications

Le crédit supplémentaire de communications vers les mobiles du réseau VINI est attribué mensuellement et automatiquement à l'Abonné en fonction du forfait choisi.

A l'activation du forfait VINI-Premium+, le crédit supplémentaire est attribué au prorata des jours restants jusqu'à l'édition de la prochaine facture. Seuls sont décrétementés de ce crédit les appels voix locaux vers les mobiles du réseau VINI.

2.3. Gratuité des appels soirs et week-ends

La gratuité des appels soirs et week-ends concerne uniquement les appels vers les mobiles du réseau VINI en Polynésie française, durant les plages horaires suivantes :

En semaine : de 20h00 à 06h00 du matin (heure de Tahiti).

Le week-end : du vendredi 20h00 au lundi matin 06h00 (heure de Tahiti).

La durée d'un appel effectué pendant la tranche horaire Soirs et Week-ends est limitée à trois (3) heures. Au-delà de ce délai, l'appel devra être renouvelé. Dans le cas d'un appel se chevauchant entre deux (2) plages horaires, l'heure de démarrage de l'appel déterminera la facturation de la totalité de l'appel.

2.3. Crédit SMS

A l'activation du forfait VINI-Premium+, le crédit SMS est attribué au prorata des jours restants jusqu'à l'édition de la prochaine facture.

Sont décrétementés du crédit offert SMS, les SMS émis localement, ceux émis vers l'international, ainsi que depuis l'étranger (dans le cadre du service complémentaire VINI monde).

En cas d'épuisement du crédit SMS offert, tout SMS supplémentaire est facturé en hors-forfait au tarif figurant dans la Grille Tarifaire. Les SMS vers les numéros spéciaux sont facturés en hors-forfait. Les SMS locaux envoyés via l'Espace client sur www.vini.pf vers un mobile du réseau VINI est décrétementé du crédit SMS au tarif en vigueur.

2.4. Gratuité des SMS vers les mobiles du réseau VINI

La gratuité des SMS concerne uniquement les SMS locaux de mobile à mobile du réseau VINI, sans restriction horaire (24h/24).

Les SMS illimités et gratuits relèvent d'un usage privé et non à des fins lucratives et/ou commerciales. L'Abonné a la possibilité d'envoyer des SMS au maximum vers 100 correspondants différents par mois. L'envoi de SMS depuis les plateformes et boîtiers radios est interdit. En cas d'usage abusif ou interdit par VINI, VINI se réserve le droit de résilier le service après information préalable du client.

2.5. Crédit DATA

A l'activation du forfait VINI-Premium+, le crédit de données est attribué au prorata des jours restants jusqu'à l'édition de la prochaine facture.

Est décrétementé du crédit DATA offert tout échange de données local via les services Internet mobile.

En cas d'épuisement du crédit DATA offert, tout échange de données supplémentaire est facturé en hors forfait au tarif figurant dans la Grille Tarifaire. Tout échange de données dans le cadre du service VINI monde (DATA *roaming*) est facturé en hors-forfait au tarif figurant dans la Grille Tarifaire.

2.6. Crédit reporté

Le crédit reporté correspond à la part restante du crédit principal reporté le mois suivant. Il ne commence à être décompté qu'après épuisement du crédit principal.

Si le crédit reporté n'est pas entièrement consommé, celui-ci n'est pas reporté une seconde fois et est donc définitivement perdu.

Les parts restantes des crédits de SMS et DATA ne sont pas reportées sur le mois suivant.

Article 3 – CHANGEMENT DE FORFAIT

Le changement de plan tarifaire est possible au-delà d'un (1) mois d'ancienneté sur le forfait d'origine si l'Abonné monte en gamme, et de trois (3) mois d'ancienneté sur le forfait d'origine si l'Abonné descend en gamme.

Les crédits alloués au nouveau forfait VINI-Premium+ sont calculés et affectés au prorata en fonction de la date de changement de forfait.

Tout crédit restant sur le forfait d'origine est perdu, il est donc conseillé à l'Abonné d'épuiser au préalable les crédits dont il serait bénéficiaire, avant de changer de forfait. En outre, l'Abonné conservera la part de crédit reporté non consommé pour les migrations au sein de la gamme VINI-Premium+.

Tout changement de forfait vers VINI-Premium+ est conditionné par un réengagement de son abonnement auprès de VINI à l'exception des migrations au sein de la gamme VINI-Premium+.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA GAMME VINI-TAURE'A

Article 1- DESCRIPTION

La gamme VINI-Taure'a contient un choix de forfaits comprenant chacun un crédit principal de communications et crédit recharge le cas échéant.

Par l'achat de Recharges VINI, l'Abonné peut communiquer au-delà de son crédit principal à un coût fixé dans la Grille Tarifaire.

En plus du crédit principal et/ou de recharge, les forfaits incluent un accès illimité à Facebook, un crédit de trente (30) SMS, des SMS illimités selon les conditions décrites ci-après. **Article 2 - CONDITIONS D'ABONNEMENT**

2.1. Eligibilité

L'utilisation des forfaits de la gamme VINI-Taure'a est réservée exclusivement aux personnes physiques de moins de vingt-six (26) ans, l'offre étant limitée à un (1) contrat par utilisateur.

Toute souscription doit être effectuée par une personne majeure qui sera responsable de la ligne ainsi que de sa bonne utilisation.

2.2. Pièces à fournir

Pour toute souscription à un forfait VINI-Taure'a, les noms, prénom(s) et date de naissance de l'utilisateur de la ligne devront être justifiés par la fourniture d'une copie d'un des documents suivants : Livret de famille, Carte CPS, Pièce d'identité, Passeport.

Article 3 - FONCTIONNEMENT DES CREDITS

3.1. Crédit principal

Le crédit principal est un volume de communications attribué mensuellement et automatiquement à l'Abonné en fonction du forfait choisi.

Sont décrétementés du crédit principal : Tous les appels vocaux, toutes les connexions à internet, tous types de SMS en Polynésie française ou depuis l'étranger en itinérance.

Il est précisé que les connexions à internet en itinérance depuis l'étranger (*roaming*) sont débloquées par défaut.

En cas d'épuisement du crédit principal, le forfait de l'Abonné se bloque en émission d'appel (à l'exception des numéros d'appel d'urgence), mais reste actif en réception d'appels.

Dans le cas où le crédit principal n'est pas entièrement consommé, celui-ci est automatiquement reporté le mois suivant et se cumule ainsi au nouveau crédit principal.

3.2. Crédit recharge

Le crédit recharge est un volume de communications que l'Abonné peut acquérir en complément de son crédit principal. Il est disponible à l'achat sous forme de carte, appelée « Recharge VINI » ou par paiement en ligne depuis l'Espace Clients VINI sur le site internet www.vini.pf au prix fixé dans la Grille Tarifaire.

La durée de validité du crédit recharge est portée sur la carte « Recharge VINI » et varie selon le type de recharge acheté.

Les Recharges SMS ne sont pas compatibles avec les forfaits VINI-Taure'a 1h et 1h30.

3.3. Crédit SMS

Les trente (30) SMS s'appliquent au forfait 45mn sont crédités sur le compte de l'Abonné en même temps que son crédit principal, et sont valables un (1) mois, en Polynésie française vers les mobiles du réseau VINI. Une fois ce délai écoulé, les SMS non utilisés ne seront pas reportés le mois suivant.

Les SMS illimités s'appliquent aux forfaits 1h et 1h30 et sont valables entre Abonnés VINI en Polynésie française de 18h à 6h du matin.

Les SMS illimités et gratuits relèvent d'un usage privé et non à des fins lucratives et/ou commerciales. L'Abonné a la possibilité d'envoyer des SMS au maximum vers 100 correspondants différents par mois. L'envoi de SMS depuis les plateformes et boîtiers radios est interdit. En cas d'usage abusif ou interdit, VINI se réserve le droit de résilier le service après information préalable du client.

3.4. Facebook en illimité

L'accès au site « Facebook » s'effectue via une connexion WAP en Polynésie Française, sous réserve de disposer d'un mobile compatible et d'un crédit de communication supérieur à un franc CP (1 XPF).

Ne sont pas compris dans l'offre et facturés au tarif WAP en vigueur :

- L'accès et l'usage de liens et de contenu en dehors de Facebook (ex : Youtube, publicités tierces),
- L'accès et l'usage d'applications tierces (ex : Farmville, Gifts),
- L'authentification sur des pages sécurisées (HTTPS), y compris la page d'authentification Facebook.

Les navigations autres que via « Facebook » seront décomptées du crédit principal au tarif en vigueur.

Facebook® est une marque déposée par Facebook, Inc.

3.5. Epuisement du crédit

VINI informe l'Abonné par le biais de messages vocaux ou de SMS lorsque son crédit principal ou son crédit recharge arrive à épuisement.

A épuisement des trente (30) SMS inclus dans le forfait 45mn, tout SMS local envoyé sera décompté du forfait au tarif en vigueur.

Article 4 - CHANGEMENT DE FORFAIT

Le changement de plan tarifaire vers un forfait VINI-Taure'a est possible au-delà d'un (1) mois d'ancienneté sur le forfait d'origine si l'Abonné monte en gamme, et de trois (3) mois d'ancienneté sur le forfait d'origine si l'Abonné descend en gamme.

Le crédit principal du nouveau forfait est calculé et affecté au prorata en fonction de la date de changement de forfait.

Tout changement de forfait vers VINI-Taure'a est conditionné par un réengagement de son abonnement auprès de VINI à l'exception des migrations au sein de la gamme VINI-Taure'a ou depuis un forfait VINI-Izi ou VINI-Premium+.

De plus, l'Abonné souhaitant migrer d'un forfait VINI-Classic, VINI-Metua, VINI-Premium, VINI-Premium Edition Spéciale ou VINI-Premium+ vers un forfait VINI-Taure'a est informé que tout crédit restant sur son forfait d'origine sera perdu. Il lui est donc conseillé d'épuiser au préalable les crédits dont il serait bénéficiaire, avant de changer de forfait.

Article 5 – RESILIATION

Lors de la résiliation de son Abonnement, tout crédit restant de la gamme VINI-Taure'a est perdu. Il est donc conseillé à l'Abonné d'épuiser ce crédit avant de procéder à la résiliation.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA GAMME VINI-IZI

Article 1 - DESCRIPTION

1.1. Généralités

La gamme VINI-Izi contient un choix de forfaits comprenant chacun :

- Un crédit principal de communications ;
- Un crédit Soir et Week-end de communications dit « Crédit SWE » ;
- Un crédit reporté ;
- Un crédit recharge.

1.2. Blocage-débloqué

Lors d'une nouvelle souscription ou d'une migration d'une autre gamme vers une offre de la gamme VINI-Izi, le forfait VINI-Izi est **débloqué par défaut**. A l'épuisement de son crédit principal, ses consommations seront alors facturées au tarif hors forfait consultable dans la Grille Tarifaire.

Lors d'une migration de forfait au sein de la gamme VINI-Izi, le statut « bloqué » ou « débloqué » repris est celui dont disposait l'Abonné avant sa migration.

L'Abonné peut bloquer/débloquer son forfait VINI-Izi, au choix :

- En envoyant gratuitement par SMS au 7099 : le mot « bloqué » Ou « débloquent » + espace + Vinipass
- En appelant le Service Client au 3950 en indiquant son Vinipass
- En se connectant à son espace client sur www.vini.pf
- En se rendant dans une de nos boutiques VINI ou chez un distributeur agréé VINI, muni de sa pièce d'identité

Dans l'hypothèse où l'option de blocage serait activée par l'Abonné, il a la possibilité, à l'épuisement de son crédit principal, de recharger son compte ou de procéder au déblocage de son forfait à tout moment.

Article 2 – FONCTIONNEMENT DES CREDITS

2.1. Crédit principal

Le crédit principal est un volume de communications attribué mensuellement et automatiquement à l'Abonné en fonction du forfait choisi.

A l'activation du forfait VINI-Izi, le crédit principal est attribué au prorata des jours restants jusqu'à l'édition de la prochaine facture.

Sont décrétementés du crédit principal : les appels vocaux, les connexions à internet et les SMS, en Polynésie française ou depuis l'étranger en itinérance, étant précisé que les connexions à internet en itinérance depuis l'étranger (*roaming*) sont débloquées par défaut.

Dans le cas où le crédit principal n'est pas entièrement consommé, celui-ci est automatiquement reporté le mois suivant, pour une durée d'un (1) mois.

Les communications supplémentaires seront facturées en hors forfait au tarif figurant dans la Grille Tarifaire.

Par ailleurs, l'Abonné peut également activer une option de blocage de son forfait. Dans ce cas, celui-ci se bloque en émission d'appel (à l'exception des N° d'appel d'urgence) mais reste actif en réception d'appels depuis la Polynésie Française.

Pour continuer à émettre des appels l'Abonné a la possibilité de recharger son crédit principal avec des Recharges VINI.

2.2. Crédit Soir et Week-end (SWE)

Le crédit Soir et Week-end (SWE) est un volume de communications attribué mensuellement et automatiquement à l'abonné en fonction du forfait choisi.

A l'activation du forfait VINI-Izi, le crédit SWE est attribué au prorata.

Sont décrétementés du crédit SWE uniquement les appels vers les mobiles du réseau Vini situés en Polynésie française, durant les plages horaires suivantes :

- en semaine : de 20h00 à 06h00 le matin,
- en week-end : du vendredi 20h00 au lundi matin 06h00 (heure de Tahiti).

Dans le cas d'un appel se chevauchant entre deux plages horaires, c'est l'heure de démarrage de l'appel qui prime pour déterminer sur quel crédit est décompté l'appel.

En cas d'épuisement du crédit SWE, les appels émis pendant la période SWE sont décomptés du crédit principal, puis éventuellement du crédit reporté s'il existe.

Le crédit SWE est perdu s'il n'est pas épuisé durant le cycle de facturation en cours.

2.3. Crédit recharge

Le crédit recharge est un volume de communications compris dans les Recharges VINI que l'Abonné peut acheter à tout moment au tarif fixé dans les documentations tarifaires établies par VINI.

Il permet à l'Abonné de recharger son crédit principal lorsque ce dernier arrive à épuisement ou lorsqu'il est déjà épuisé.

Si le crédit recharge n'est pas entièrement consommé, celui-ci est automatiquement reporté le mois suivant, en tant que crédit reporté, dans les conditions spécifiées à l'article 2.4 des présentes conditions.

2.4. Crédit reporté

Le crédit reporté correspond à la part restante du crédit principal (et si le cas se présente de crédit recharge) reporté le mois suivant. Il ne commence à être décompté qu'après épuisement du crédit principal.

Si le crédit reporté n'est pas entièrement consommé, celui-ci n'est pas reporté une seconde fois et est donc définitivement perdu.

2.5. Crédit bonus

Pour tout changement de plan tarifaire vers VINI-Izi (hors changements au sein de la gamme VINI-Izi ou à partir de la gamme VINI-Premium+), un crédit bonus est offert à l'Abonné sous la forme d'un crédit d'une heure (1) d'appels voix locaux vers mobiles du réseau VINI en Polynésie française tous les mois pendant trois (3) mois.

Pour un changement de plan tarifaire en cours de cycle de facturation, ce crédit est calculé et affecté au prorata en fonction de la date de changement de forfait.

Le crédit bonus est perdu s'il n'est pas épuisé durant le cycle de facturation en cours.

2.6. Epuisement du crédit

VINI informe l'Abonné par le biais de SMS lorsque son crédit principal arrive à épuisement.

Dès épuisement du crédit principal, l'Abonné est facturé au tarif hors forfait en vigueur.

Article 3 – CHANGEMENT DE FORFAIT

Le changement de plan tarifaire est possible au-delà d'un (1) mois d'ancienneté sur le forfait d'origine si l'Abonné monte en gamme, et de trois (3) mois d'ancienneté sur le forfait d'origine si l'Abonné descend en gamme.

Tout changement de forfait vers VINI-Izi est conditionné par un réengagement de son abonnement auprès de VINI à l'exception des migrations au sein de la gamme VINI-IZI ou depuis un forfait VINI-Premium+.

De plus, l'Abonné souhaitant migrer d'un forfait VINI-Classic, VINI-Metua, VINI-Premium, VINI-Premium Edition Spéciale ou VINI-Premium+ vers un forfait VINI-Izi est informé que tout crédit restant sur son forfait d'origine sera perdu. Il lui est donc conseillé d'épuiser au préalable les crédits dont il serait bénéficiaire, avant de changer de forfait.

CONDITIONS PARTICULIERES INTERNET MOBILE ONLY

ARTICLE 1 – DESCRIPTION

L'Offre « Internet Mobile ONLY » est composée d'un ensemble de forfaits contenant chacun un Crédit DATA attribué mensuellement et automatiquement à l'Abonné en fonction du forfait choisi. Le Crédit DATA est attribué au prorata en fonction de la date d'activation du service.

Les forfaits « Internet Mobile ONLY » sont bloqués. Lorsque le quota de communications DATA attribué est épuisé, l'Abonné ne peut plus se connecter au Réseau avant le terme du cycle de facturation en cours.

Si toutefois l'Abonné souhaite poursuivre ses communications, il a la possibilité de recharger son Crédit DATA via l'achat de PASS Internet Mobile uniquement sur la page internet dédiée à l'adresse suivante : <https://imonly.vini.pf>. L'Abonné est informé qu'il pourra effectuer un maximum de dix (10) rechargements pour chacune de ses lignes durant le cycle de facturation en cours.

L'ensemble des communications DATA effectuées seront automatiquement décrétementées du Crédit DATA alloué. Si le Crédit DATA n'est pas entièrement consommé, celui-ci n'est pas reporté d'un mois sur l'autre et est donc définitivement perdu.

ARTICLE 2 – CHANGEMENT DE FORFAIT

Un changement de forfait ne peut être effectué avant l'expiration d'un délai de trois (3) mois, sauf si le nouveau forfait contient un Crédit DATA supérieur à celui de l'ancien forfait, auquel cas le délai est alors porté à un (1) mois.

Dans le cas d'un changement d'un ancien forfait « Internet Mobile VINI » vers un forfait « Internet Mobile ONLY », l'Abonné est informé et accepte de se réengager auprès de VINI pour un période minimum de douze (12) mois.

ARTICLE 3 - MODALITES D'ACCES A L'OFFRE « INTERNET MOBILE ONLY »

3.1 Matériel requis pour l'accès à l'offre

L'accès à l'Offre « Internet Mobile ONLY » suppose l'utilisation par l'Abonné d'un équipement compatible correctement paramétré, tel que décrit dans la documentation établie et mise à jour par VINI, accessible notamment sur le site www.vini.pf.

3.2 L'accès au Réseau

L'accès à l'Offre « Internet Mobile ONLY » se fait dans la limite des zones de couverture en Polynésie française lesquelles sont consultables sur le site www.vini.pf.

Néanmoins, compte tenu de la nouveauté de la technologie déployée, l'Abonné est expressément informé que les zones couvertes peuvent ne pas l'être de façon totalement homogène et/ou que des interruptions dans la fourniture des services peuvent survenir.

L'Abonné est informé qu'il sera automatiquement basculé sur la technologie disponible la plus avancée suivant la zone de couverture dans laquelle il sera situé.

Ainsi à titre d'exemple, lorsque l'Abonné quitte une zone couverte par le réseau 3G+ ou si l'accès au réseau est momentanément indisponible, l'Abonné sera basculé sur le réseau EDGE et à défaut sur le réseau GPRS/GSM de VINI à l'exception des services ne fonctionnant que sous les normes EDGE/3G+.

Il est toutefois précisé que ce basculement automatique ne pourra s'effectuer qu'à condition que l'Abonné ait au préalable paramétré son équipement de telle sorte que la sélection du réseau disponible s'effectue automatiquement. Si tel n'est pas le cas, la communication ou la connexion sera interrompue.

Ces conditions d'accès au Réseau resteront applicables à toute évolution des normes exploitées par VINI.